

1803-1815










De treize à vingt-deux cantons

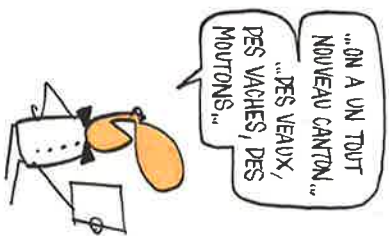
En moins de vingt ans, les frontières de la Suisse sont plusieurs fois modifiées.

Sans pouvoir sous la République helvétique, les cantons sont de nouveau souverains sous l'Acte de médiation, puis le Pacte fédéral. La Suisse atteint ses frontières actuelles.

Neuf nouveaux membres

Neuf nouveaux cantons rejoignent la Confédération en deux vagues : en 1803, puis en 1815.

-  **Argovie, 1803** – Ancienne terre habsbourgeoise – en partie conquise par les Suisses, puis morcelée entre l'Aurriche, Berne et des bailliages communs*, l'Argovie est coupée en deux en 1798 avant de devenir un canton.
-  **Grisons, 1803** – Confédération d'Etats fédéraux, alliée à la Confédération suisse, les Grisons deviennent un canton. En 1815, ils revendiquent leur indépendance, sans succès.
-  **Saint-Gall, 1803** – Deux pouvoirs ont coexisté pendant des siècles à Saint-Gall : l'abbé et la ville, chacun allié de différents cantons. En 1803, leurs territoires, des pays sujets et des bailliages communs sont regroupés.
-  **Tessin, 1803** – Le nord du Tessin (Leventine) est un sujet d'Uri et le sud, acquis lors des guerres d'Italie, se trouve partagé en bailliages communs avant que ne se fasse l'unité cantonale.
-  **Thurgovie, 1803** – Terre sous la domination des Habsbourg, la Thurgovie est conquise par la Confédération au XV^e siècle et devient un bailliage commun, puis un canton.
-  **Vaud, 1803** – Savoyard puis bernois (1536), le Pays de Vaud comprenait quatre bailliages communs sous l'Ancien Régime. Après une révolution bourgeoise en 1798, l'ensemble devient un canton en 1803.
-  **Genève, 1815** – En 1533, les bourgeois genevois prennent définitivement le pouvoir à l'évêque. Française de 1798 à 1815, Genève devient un canton et unifie son territoire avec quelques communes voisines.
-  **Neuchâtel, 1815** – La principauté de Neuchâtel est sous le contrôle de la Prusse depuis 1707. Elle devient canton, mais garde le statut de principauté plusieurs années jusqu'en 1857 (* → p. 58).
-  **Valais, 1815** – Sous l'Ancien Régime, le Valais (haut et central) est une république dont le Bas-Valais est sujet. Indépendant en 1803, il devient canton après avoir été français entre 1810 et 1815.



Le territoire suisse de 1798 à 1815



5. La République helvétique, 1798
→ p. 44



6. L'Acte de médiation, 1803
→ p. 45



7. Le Pacte fédéral, 1815
→ p. 48

* BA: Bâle avant que le canton ne soit divisé (→ p. 49)